RAPPORT SYNDICAL

Des experts du secteur hydroélectrique appellent à ne pas privatiser les barrages

BASTAMAG, NOLWENN WEILER 17 JUILLET 2018

La mise en concurrence des barrages hydroélectriques français est « dangereuse » et « antinomique de l'intérêt général ». C'est la conclusion d'un récent rapport du syndicat Sud énergie rédigé à la demande de la députée socialiste Marie-Noëlle Battistel, très impliquée sur le sujet de par l'important nombre de barrages sur sa circonscription, située en Isère. Présenté à la mi-mai aux députés, ce rapport entend peser sur la possible décision estivale d'en finir définitivement avec la gestion publique des barrages, lors des discussions qui se tiendront dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Cela fait dix ans déjà que la pression monte sur le sujet, et elle s'est accrue en octobre 2015, lorsque la Commission européenne a mis en demeure la France, considérant que les retards pris dans la mise en œuvre de l'ouverture à la concurrence du secteur hydroélectrique renforçaient la position dominante d'EDF. En octobre dernier, le gouvernement d'Édouard Philippe a répondu à l'intersyndicale du secteur, vent debout contre la privatisation des barrages, que l'ouverture à la concurrence restait bien d'actualité.

Un système public totalement amorti

Bâti pour l'essentiel au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le système hydroélectrique français est totalement amorti. Représentant un peu plus de 12 % de la production électrique du pays, les barrages offrent une source d'énergie renouvelable disponible à tout moment, qui permet d'assurer une continuité d'offre électrique face aux pointes de consommation ou face aux intermittences de production de l'éolien et du solaire. « L'hydroélectricité, c'est le poumon du système électrique, analyse Jean Fluchère, ancien délégué général EDF Rhône Alpes. Quand une tranche nucléaire connaît un arrêt automatique, en un temps très court, les capacités de démarrage instantané de l'hydroélectricité permettent de sauver le réseau et de contrer la baisse de fréquence engendrée. »

Les barrages français remplissent de nombreuses autres fonctions : gestion des crues et des sécheresse, besoins en irrigation et arrosage du secteur agricole, lâchers d'eau pour les sports d'eau vive... Ils recouvrent également des enjeux d'accès à l'eau potable, ainsi que des enjeux industriels via la sécurisation du refroidissement des centrales nucléaires. Quel acteur privé acceptera de prendre en compte la totalité des ces missions ? Le rapport pose la question. Les auteurs soulignent par ailleurs qu'il existe un risque réel de perte des compétences — multiples et très pointues — qu'exige la gestion du système hydroélectrique, et que les agents EDF ont acquis et capitalisé ces 40 dernières années. « En recherchant le profit à court terme, les métiers de spécialistes vont disparaître », avertit le rapport, qui estime par ailleurs que le secteur privé est inadapté aux coûts très élevés qu'exige ce type d'ouvrages, ainsi qu'au temps long que suppose leur entretien : les barrages vont durer plusieurs siècles et exigent pour cela une maintenance soigneuse et continue.

Nos voisins conservent la gestion publique de leurs barrages

Dans son rapport, le syndicat Sud énergie demande l'arrêt du processus en cours de mise en concurrence des concessions par une prise de position claire, ferme et argumentée du gouvernement français. Pour appuyer leurs demandes, les auteurs du rapport citent l'exemple de nos voisins allemands qui ont exclu leurs barrages de la concurrence. Les concessions sont octroyées par les Länder pour une durée de 40 à 80 ans. Et la commune dispose d'un droit de veto sur tout nouvel exploitant. La Suède, dont un des opérateurs lorgne les barrages français, a mis ses barrages sous le régime de l'autorisation publique. En Norvège, les exploitations hydrauliques sont obligatoirement accordées à une structure publique pour une durée illimitée. En Autriche, les concessions sont accordées pour une durée de 60 à 80 ans. En Italie, les concessions attribuées à l'Enel, l'électricien historique, sont toutes maintenues au moins jusqu'en 2029. Face à l'apparente intransigeance des institutions européennes, il semble bien y avoir de vraies marges de manœuvre.